



Comité des finances et du développement économique

Procès-verbal 21

Le mardi 2 mars 2021

19 h 35

Participation par voie électronique

La participation à la réunion était par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 10 mars 2021 dans le Rapport No 21 du Comité des finances et du développement économique.*

Présents :

Président: Mayor J. Watson
Vice-présidente: Conseillère L. Dudas
Conseillers: J. Cloutier, G. Darouze, E. El-Chantiry, G. Gower, J. Harder, A. Hubley, M. Luloff, S. Moffatt, J. Sudds, T. Tierney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 20 - le 2 février 2021

CONFIRMÉ

Veillez noter que pendant la réunion conjointe extraordinaire du Comité des finances et du développement économique et des Services communautaires et de protection tenue avant cette réunion, la motion suivante visant à prolonger la réunion du Comité après 19 h a été approuvée :

MOTION No. CFDE 2021 1/21

Motion de la conseillère L. Dudas

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique approuve la prolongation de la réunion au-delà de 19 h en vertu de l'alinéa 8(1)c) du Règlement de procédure (n° 2021-24).

ADOPTÉE

PRÉSENTATIONS

1. MISE À JOUR TRIMESTRIELLE SUR L'ÉTAPE 2 DU TRAIN LÉGER

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Michael Morgan, directeur, Programme de construction du train léger, Direction générale des transports, accompagné de John Manconi, directeur général des Transports, présente une vidéo illustrant les progrès des travaux de l'Étape 2 du projet de train léger. Il donne également une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal. Les conseillers Riley Brockington, Diane Deans, Keith Egli, Theresa Kavanagh, Catherine Kitts, Jeff Leiper, Catherine McKenney et Shawn Menard assistent à cette partie de la réunion.

Les questions des membres du Comité portent notamment sur les travaux à proximité du sentier polyvalent du ruisseau Sawmill; les échéanciers se rapportant à la Ligne Trillium de l'O-Train et aux stations environnantes; les interruptions de service et les retards de l'O-Train; et les échéanciers prévus de même que les mises au point qui peuvent être communiqués aux étudiantes et étudiants universitaires.

Au terme des délibérations et de la période de questions, le Comité PREND ACTE de la présentation.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DES FINANCES

FINANCES MUNICIPALES

2. 2020 ÉNONCÉ DES SALAIRES, DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES DÉPENSES PAYÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL ET AUX PERSONNES NOMMÉES PAR CONSEIL

ACS2021-FSD-FIN-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

**Que le Comité des finances et du développement économique et
Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.**

REÇUE

SERVICES NOVATEURS POUR LA CLIENTÈLE

SERVICES JURIDIQUES

3. RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES SERVICES JURIDIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACS2021-ICS-LEG-0001

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique et le Conseil municipal prennent connaissance du présent rapport.

REÇUE

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

SERVICES AU CONSEIL MUNICIPAL ET AUX COMITÉS

4. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET MOTIONS DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 19 FÉVRIER 2021

ACS2021-OCC-FED-0008

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

5. NOMINATIONS AU CENTRE SHAW - CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACS2021-OCC-GEN-0006

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de prolonger le terme de membres votants, comme ce qui suit:

- Debra Armstrong (mandat se terminant le 14 novembre 2022)
- Michael Crockatt (mandat se terminant le 14 novembre 2022)

ADOPTÉE

SERVICES DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

BUREAU DES BIENS IMMOBILIERS MUNICIPAL

6. DÉLÉGATION DE POUVOIRS – ACQUISITION, ALIÉNATION ET LOCATION À BAIL DE BIENS IMMOBILIERS – DU 1ER JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACS2021-PIE-CRO-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité des finances et du développement économique reçoive le présent rapport à titre d'information.

REÇUE

7. ACQUISITION EN FIEF SIMPLE DU 1010, RUE SOMERSET, OTTAWA
- ACS2021-PIE-CRO-0003 SOMERSET (14)
-

Que le Comité des finances et du développement économique recommande ce qui suit au Conseil :

- 1. Approuver l'acquisition de la propriété située au 1010, rue Somerset, d'une superficie de 2,55 hectares (6,3 acres) et illustrée comme constituant les parcelles 1 et 2 sur le document 1 ci-joint, de Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« Canada »);**
- 2. Déléguer au directeur de Planification, Infrastructure et Développement le pouvoir de conclure, de signer et de modifier au nom de la Ville :**
 - a. Une convention de vente et d'achat ainsi que tous les documents nécessaires ou s'y rapportant entre la Ville et le Canada, concernant les terrains situés au 1010, rue Somerset, décrits dans le présent rapport (ci-joints en tant que document 4), pour un montant total de 11 000 000 \$, exception faite des ajustements finaux au moment de la clôture, de la taxe applicable et des frais juridiques raisonnables associés à la transaction.**
 - b. Un accord collaboratif sur les avantages, sous réserve des modalités du cadre de l'accord (ci-joint en tant que document 3), tel que décrit dans le présent rapport, avec Algonquins of Ontario (AOO) comme condition préalable à l'acquisition de l'intérêt en fief simple au 1010, rue Somerset;**
 - c. Un cadre d'accord, un accord de prêt, une hypothèque ainsi que tous les documents nécessaires ou s'y rapportant**

conclus avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), sous réserve des modalités du cadre de l'accord avec la SCHL (ci-joint en tant que document 5), tel que décrit dans le présent rapport et pour un montant de 8 580 000 \$, un prêt qui doit être enregistré à l'égard du titre de la propriété située au 1010, rue Somerset en tant qu'hypothèque à remboursement conditionnel, à condition que la Ville respecte ses obligations d'aménagement du village de Gladstone décrites dans le présent rapport; et

d. Un protocole d'entente avec le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) (ci-joint en tant que document 6) tel que décrit dans le présent rapport et pour une période exclusive de deux ans, en vue d'envisager l'intégration d'une école primaire dans un aménagement futur réalisé au 1010, rue Somerset; si le projet est réalisable, céder les droits relatifs à la propriété du dessus afin de permettre la construction de l'école, conformément à la formule d'établissement des prix énoncée dans le protocole d'entente.

3. Approuver une contribution ponctuelle de 400 000 \$ du fonds de réserve de la Ville afin de financer l'élaboration d'un plan directeur conceptuel coordonné pour la création d'un carrefour communautaire au 1010, rue Somerset, intégré au centre récréatif Plant et aux terrains adjacents appartenant à la Société de logement communautaire d'Ottawa, et afin de financer les frais de clôture exceptionnels associés à l'acquisition des terrains situés au 1010, rue Somerset.

ADOPTÉE

POINTS À HUIS CLOS*

MOTION No. CFDE 2021 2/21

Motion de la conseillère Laura Dudas

IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 89(3) du Règlement de procédure (n° 2021-24), le Comité des finances et du développement économique approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui sur les réclamations concernant l'Étape 1 du projet de train léger et les questions connexes, afin de permettre la tenue à point nommé d'une séance à huis clos sur le sujet et la suite des choses;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE conformément au Règlement de procédure, le Conseil municipal prenne une décision à huis clos pour le point « Étape 1 du projet de train léger – Mise à jour sur les réclamations – Réunion à huis clos – Date de compte rendu : n'a pas à être présenté », et ce, conformément aux alinéas 13(1)e) portant sur les litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la Ville, et 13(1)f) portant sur les conseils qui sont protégés par le privilège du secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Ce point est traité à huis clos conformément au Règlement de procédure (n° 2021-24), alinéa 13(1)e) (litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la municipalité) et 13(1)f) (conseils qui sont protégés par le secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin).

Comme la réunion à huis clos sur la Ligne de la Confédération de l'O-Train (Étape 1 du projet de train léger) traite de questions juridiques, les documents connexes sont visés par l'exception prévue à l'alinéa 13(1)f) du Règlement de procédure. Par conséquent, les discussions ne seront pas rendues publiques.

Le point visait à recevoir et à étudier les implications et options juridiques relatives à la Ligne de la Confédération de l'O-Train (Étape 1 du projet de train léger). À la reprise de la séance publique, le maire Watson indique qu'aucun vote n'a eu lieu en dehors des motions de procédure et des directives à l'intention du personnel, et présente la motion suivante :

MOTION No. CFDE 2021 3/21

Motion de : Conseillère L. Dudas

ATTENDU QU'À sa réunion du 2 mars 2021, le Comité des finances et du développement économique et les membres du Conseil ont reçu à huis clos de l'information sur l'état du litige en cours entre la Ville et le Groupe de transport Rideau (GTR) concernant l'Étape 1 du projet de train léger et sur les prochaines étapes pour régler ce litige, lesquelles sont protégées par le privilège du secret professionnel de l'avocat, des documents préparés en vue d'une instance et des conseils donnés au gouvernement; et

ATTENDU QUE quand le Conseil municipal a approuvé le budget de 2,13 milliards de dollars pour le projet de la Ligne de la Confédération du train léger en 2012, 100 millions de dollars (environ 4,5 % du montant total) en fonds de prévoyance ont été alloués afin de donner la marge de manœuvre nécessaire pour composer avec les changements de coût potentiels, notamment les honoraires des experts juridiques et techniques, et que la totalité de ces fonds a été utilisée vu la nature du litige entre la Ville et GTR; et

ATTENDU QUE comme il a été dit à la réunion à huis clos, les honoraires des experts juridiques et techniques ainsi que la rémunération du personnel municipal requis pour continuer à défendre les intérêts de la Ville dans les réclamations et le litige en cours et prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes du plan de rectifications ajouteront une pression de 15 millions de dollars sur le budget de réserve pour l'Étape 1 du projet; et

ATTENDU QUE la Ville compte inclure ces coûts supplémentaires au processus de résolution du litige avec GTR et les recouvrer dans le cadre de celui-ci; et

ATTENDU QUE la trésorière municipale et cheffe des finances recommande que les 15 millions de dollars soient prélevés du fonds de réserve pour immobilisations du Service de transport en commun, puisque ce projet (907143 Imprévu – Ligne de la Confédération) a fait l'objet d'un refinancement au titre de la mise à jour du Règlement sur les redevances d'aménagement, et que 18 %, ou 18 millions de dollars, du budget représentent la part des coûts associés à la croissance; et

ATTENDU QUE la trésorière municipale et cheffe des finances recommande également que la composante associée à la croissance (18 %) de ces 15 millions supplémentaires soit aussi financée par les redevances d'aménagement dans le

futur, une fois l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement et le règlement municipal mis à jour, et que 2,7 millions des 15 millions proviennent temporairement des redevances d'aménagement, jusqu'à ce que l'étude soit à jour;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal d'approuver l'autorisation budgétaire de 15 millions de dollars pour le projet 907143 Imprévus – Ligne de la Confédération, qui sera financée par les sources susmentionnées, en supposant que la Ville a l'intention d'inclure ces coûts dans le processus de résolution du litige avec GTR et de les recouvrer avec ce même processus.

ADOPTÉE

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

A NOMINATION DE MEMBRES SUPPLÉANTS AU COMITÉ CONSULTATIF
SUR LES SERVICES EN FRANÇAIS
ACS2021-OCC-GEN-0002

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22 h 24

Coordonnatrice du comité

Président